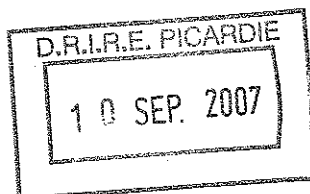


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

Amiens, le 6 septembre 2007



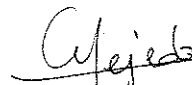
**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. REXIM dont le siège social est situé 33 rue de Verdun à HAM (80400), de son projet d'exploitation d'une nouvelle activité d'emploi et de stockage de chloroformiate de méthyle pour son site situé sur le territoire de la commune précitée.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2005 qui réglemente l'établissement. Les équipements liés à cette activité devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues par cet arrêté.

L'arrêté ministériel du 13 juillet 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement concernant la rubrique n°1111, dont copie jointe, est intégralement applicable aux installations prévues.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,



Caroline TEJEDO

Copie adressée à :

Monsieur le maire de HAM

- ⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- ⇒ Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ L'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme